



— Rapport d'activités

\ 2024

deTic

ASSOCIATION BELGO-LUXEMBOURGEOISE DES PRODUCTEURS
ET DES DISTRIBUTEURS DE COSMÉTIQUES, DÉTERGENTS,
PRODUITS D'ENTRETIEN, COLLES ET MASTICS, BIOCIDES ET AÉROSOLS

EDITO

L'implication dans l'éducation est une stratégie gagnante

L'engagement de Detic dans l'enseignement et le partage des connaissances avec les générations futures revêt une importance capitale. En investissant dans la formation Detic renforce sa visibilité. Elle se positionne comme un acteur clé dans le développement des compétences au sein de son secteur attirant ainsi l'attention des parties prenantes et des entreprises. Cette implication contribue à sa crédibilité : en transmettant un savoir-faire reconnu, l'association se positionne comme une référence incontournable, consolidant ainsi sa légitimité.

Par ailleurs, être actif au sein des centres de connaissances (Universités et Hautes écoles, grands congrès) favorise le développement d'un réseau professionnel solide.

« Detic peut attirer une nouvelle génération de professionnels qui poursuivra et développera ses valeurs. »

En s'engageant dans des initiatives éducatives, Detic peut attirer non seulement de nouveaux membres, mais aussi des partenaires potentiels ainsi qu'une nouvelle génération de professionnels qui poursuivra et développera ses valeurs. L'implication bien concrète de Detic à l'ULB, l'Ulg, la VUB, la Erasmushogeschool Brussel et nombres de comités scientifiques est une démarche gagnante au long terme. Une démarche murie en 2024 qui devra à l'avenir se renforcer. On ne peut qu'encourager les centres de connaissance à contacter Detic notamment pour l'hébergement de stages d'étudiant.



JEAN MARIE POPPE
Président

EDITO

Un cadre législatif global et cohérent est une nécessité

« L'expertise d'une association professionnelle peut faire toute la différence pour ses membres. »

C'est dans des moments comme ceux que nous avons traversés en 2024 que l'importance d'une approche systémique des cadres législatifs devient frappante. La première moitié de l'année, sous la présidence belge de l'Union européenne, a été marquée par un lobbying effréné. En effet, c'était notre dernière chance de finaliser d'importants dossiers lancés sous l'égide du European Green Deal, véritable étendard de la Commission von der Leyen. Dans cette course contre la montre, il n'a pas toujours été possible de soulever les questions fondamentales, chacun se concentrant sur ses propres problèmes et solutions (la fameuse technique du saucissonnage). Une approche systémique aurait permis de ne pas laisser l'arbre cacher la forêt. C'est précisément là que l'expertise d'une association professionnelle peut faire toute la différence pour ses membres. Rappelons-nous que les produits de nos secteurs sont influencés par plusieurs législations en parallèle, et qu'un cadre global cohérent est essentiel pour permettre aux entreprises de prospérer. C'est une réalité que nous devons sans cesse réaffirmer. Espérons qu'avec la Commission von der Leyen II, nous aurons l'opportunité de faire grandir cette vision et de corriger les lacunes qui ont émergé dans l'urgence de la fin de mandat. Ce sera également l'occasion de veiller à ce que toutes les informations fournies aux utilisateurs finaux soient optimisées, même lorsqu'elles proviennent de différent cadres législatifs.



FRANÇOISE VAN TIGGELEN
Secrétaire Générale

Sommaire

DOSSIERS HORIZONTALS

Centre Antipoisons belge, un nouveau départ et une collaboration renforcée

La révision de CLP, ... le bout du tunnel

Une 13^e Présidence belge

Les restrictions sous REACH

Evaluation intermédiaire du plan de prévention 2022-2025

Goods to Give

Green Deal Anders Verpakt (GDAV) – refill or not refill ?

Les défis de la Packaging & Packaging Waste Regulation

Fost Plus, Valipac & Valorlux : 3 PRO's fit for purpose and more !

ESPR, finalisé, mais tout reste à faire !

Detic analyse la Green Claims Directive (GCD)

Detic positionne son expertise

DOSSIERS SECTORIELS



COLLES ET MASTICS

9

PUre PU Cans Recycling

Faciliter l'utilisation de bouteilles de bière standards

Une plateforme de formation essentielles

Monitoring du End-of-life vehicle regulation



AÉROSOLS

11

Quel avenir pour l'aérosol ?

Le partenariat entre la FEA et l'ADF se poursuit

L'engagement de Detic envers la FEA



BIOCIDES

12

Modification de la législation belge sur les biocides

Nouvelles rétributions pour les biocides

Plan fédéral de réduction des biocides

Prolongations des dossiers belges

Premier audit de la déclaration annuelle

Développement d'icônes pour les biocides

L'utilisation de l'éthanol sous le feu des critiques



COSMÉTIQUES

14

L'ascension de COSMILE Europe

Information internationale

Urban Waste Water Treatment Directive

Mise à jour du code de publicité pour les cosmétiques

Detic reste en contact avec le service d'inspection

Multilinguisme de l'étiquette

Evaluation de la protection solaire



DETERGENTS

16

Digital Product Passport, the preparation work has started

Révision de la législation sur les détergents

Visite chez Realco sous la présidence belge

Congrès Détergence, réglementations et environnement



Centre Antipoisons belge, un nouveau départ et une collaboration renforcée

Après quelques années dans la tourmente, le Centre Antipoisons belge est à nouveau entré dans une période de sérénité. La nouvelle Directrice a rapidement pris ses marques, supportée par le Conseil d'administration dans lequel la Secrétaire générale de Detic occupe la Vice-présidence, et repris en main une organisation qui ne demande qu'à servir nos concitoyens. Tout est bien qui ... repart bien !

Grâce à un échange régulier et constructif, Detic a pu organiser, pour ses membres, un webinaire consacré à l'amélioration de la notification via le portail de l'EChA.

La révision de CLP, ... le bout du tunnel

L'année 2024 a été placée sous le signe du règlement CLP, avec l'achèvement de sa révision et la publication finale du texte en décembre. Depuis la première proposition formulée dans le cadre de la Chemical Strategy for Sustainability, Detic a suivi de près l'évolution des discussions. L'association a pris part activement aux consultations publiques, adoptant une position affirmée en faveur de ses secteurs, en collaboration étroite avec les associations européennes partenaires. Cet engagement soutenu a permis de remettre en question certaines dispositions, dans l'intérêt de l'industrie. D'autres éléments devront encore être précisés à travers une future guidance de l'ECHA. Ce processus a mis en lumière le rôle essentiel joué par les membres de Detic. Leur contribution a été déterminante dans la définition des positions défendues et illustre une fois de plus que la solidarité intersectorielle demeure l'une des valeurs fondatrices et incontournables de notre association.



Une 13^e Présidence belge

Pour la 13^e fois, la Belgique a exercé la Présidence de l'Union européenne pendant les premiers 6 mois de l'année. Même si la Belgique respecte plutôt à la lettre l'adage qui veut que, pendant sa Présidence, un Etat membre met de côté ses positionnements nationaux, il est évident que les préparatifs qui avaient occupé toute l'année 2023 ont porté leur fruit. Detic, qui avait ouvert la voie en 2023, a accompagné, lorsque cela pouvait faire la différence, les experts européens réunis au sein de nos organisations européennes. Et le pragmatisme « à la belge » a fait le reste. Mais l'année ne s'achève pas au 30 juin, loin s'en faut. La deuxième moitié de l'année fut consacrée à reprendre contact, en tant que Belges, avec la représentation permanente qui a accumulé énormément de connaissances dans des dossiers chers aux secteurs de Detic. À commencer par le nouveau règlement Emballages & Déchets d'Emballages, endossé fin décembre 2024 et publié en janvier 2025.

Les restrictions sous REACH

L'année 2024 a également été marquée par des développements majeurs dans le cadre du règlement REACH, avec l'adoption de la restriction sur les microplastiques et la poursuite des travaux sur celle concernant les PFAS. Detic s'est fortement mobilisée sur ces deux dossiers, représentant activement les intérêts de ses secteurs auprès des autorités nationales et européennes. Pour les microplastiques, l'entrée en vigueur progressive depuis 2023 de la restriction a nécessité un important travail d'accompagnement et de guidance auprès des membres, afin de clarifier les implications pratiques et d'anticiper les échéances réglementaires. En parallèle, les discussions sur la restriction PFAS se sont intensifiées, suscitant de nombreuses réactions de la part de l'industrie. Detic a contribué à la réponse collective coordonnée au niveau européen, insistant sur la nécessité d'une approche équilibrée et scientifiquement fondée.

Evaluation intermédiaire du plan de prévention 2022-2025

En 2024, l'évaluation intermédiaire du plan de prévention des emballages lancé en 2022 a permis un premier bilan des engagements des entreprises et a identifié des pistes d'amélioration. Ce plan vise à réduire les emballages à la source et à renforcer leur circularité. Detic y a contribué en valorisant les actions concrètes de ses membres auprès des autorités. Cette démarche collective illustre l'engagement du secteur face aux enjeux environnementaux et réglementaires. L'évaluation confirme que la collaboration entre entreprises, IVCIE et autorités est un levier clé pour atteindre les objectifs de durabilité, notamment dans le cadre du futur PPWR.

Goods to Give

En 2024, Detic a eu le privilège d'accueillir Goods to Give pour expliquer ce que cette organisation peut apporter aux entreprises en reprenant leurs invendus qu'ils distribuent, grâce à un système de traçabilité exemplaire, aux personnes dans le besoin. Une initiative qui a fêté ses 10 ans pendant les discussions autour du nouveau cadre législatif européen qui interdit la destruction de produits non-alimentaires propres à la consommation.

Il est intéressant de constater que ce modeste webinaire a déclenché une réflexion tendant à investiguer plus largement les pratiques dans le reste du BeNeLux. En ce qui concerne la situation aux Pays-bas, NCV et NVZ ont bien entendu été mis au parfum. Du côté du Grand-Duché de Luxembourg, contact a été pris avec les autorités et la Luxembourg Confederation.

« Detic a contribué à la réponse collective coordonnée au niveau européen insistant sur la nécessité d'une approche équilibrée et scientifiquement fondée. »

Green Deal Anders Verpakt (GDAV) – refill or not refill ?

L'implication de Detic dans le cadre du Green Deal Anders Verpakt du Gouvernement flamand est restée très active en 2024. Elle s'est surtout concrétisée par la participation au comité technique et au comité de coordination du GDAV. L'équipe technique s'est concentrée sur la réalisation d'événements de networking et de partage d'expérience afin de créer un réseau d'échange de connaissance entre les entreprises et organisations participantes. D'autre part, Detic, dans la continuité du travail organisé à l'ULB en 2022, promeut l'outil scientifique (Basé LCA) SPICE qui travaille à l'élaboration de guides d'ecodesign dont en particulier une guidance pour la réutilisation des emballages cosmétiques. Une guidance qui sortira début 2025 et qui met en perspective les différentes solutions possibles dans le respect réglementaire.

Les défis de la Packaging & Packaging Waste Regulation

2024 a démarré sur les chapeaux de roue en ce qui concerne les emballages. Le Conseil (sous Présidence belge), le Parlement et la Commission européenne ont finalisé, en dialogue, au mois de mars, le texte du nouveau règlement.

Au niveau belge, dès l'adoption formelle du compromis (juin 2024), la plateforme belge pour l'emballage qui réunit l'ensemble des acteurs du cycle de vie de l'emballage s'est mise au travail sous la présidence de Detic. Un sous-groupe PPWR a été établi pour réunir les experts de tout bord afin de s'atteler à la compréhension du nouveau cadre légal. Contact a également été pris avec les autorités concernées, tant au niveau fédéral que régional et interrégional.

À la compréhension du PPWR, s'ajoute la nécessaire évolution du cadre légal belge. Le dialogue a été engagé, même si la situation politique post-électorale n'a pas permis d'avancer beaucoup en 2024.



Fost Plus, Valipac & Valorlux : 3 PRO's fit for purpose and more !

Fost Plus n'a obtenu son nouvel agrément qu'en février 2024, bien que le précédent soit devenu caduque le 31 décembre 2023. Même si cet agrément est dans l'ensemble satisfaisant, il comporte un chapitre inacceptable pour Detic, Fevia et Comeos. Pour la première fois en 30 ans, les trois fédérations ont donc déposé un recours devant le Conseil d'État. Cela n'a toutefois pas empêché les entreprises, les fédérations et l'équipe de Fost Plus de se concentrer sur la mise en œuvre efficace et durable des obligations liées à cet agrément.

Valorlux a également innové en 2024 en élargissant son domaine d'activité aux emballages industriels. Detic a encouragé les échanges avec Valipac pour l'élargissement aux emballages industriels et avec Fost Plus pour les processus de traitement des emballages ménagers. De plus, Valorlux se positionne désormais comme organisme REP pour les déchets sauvages.

Le rapprochement entre Fost Plus et Valipac, sous la direction commune de Francis Huysman, devrait apporter plus de cohérence entre les deux organismes, ce qui est particulièrement pertinent dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau règlement européen.

Detic positionne son expertise

En 2024, Detic a participé à divers événements extérieurs en tant qu'expert. Le secteur de la bioéconomie a été à l'honneur lors de l'événement organisé par Valbiom, tandis que la Green Claims Directive a été abordée lors du Congrès Détergents et Réglementations, coorganisé avec la FHER (France), ainsi qu'à deux reprises lors des événements IVP Coatings. Detic est également intervenu au CEBEDEAU et lors d'événements GS1 sur la digitalisation des informations produits. De plus, Detic a présenté le cadre environnemental européen lors d'un séminaire organisé par le Global Cosmetics Cluster pour le cluster thaïlandais. Enfin, Detic continue d'assurer des cours réglementaires dans le cadre du Master de spécialisation en cosmétologie de l'ULB et de l'ULg, ainsi que dans le cadre du Post-Bachelor de l'Erasmushogeschool Brussel (EhB).

ESPR, finalisé, mais tout reste à faire !

Après la conclusion des négociations en triologie en décembre 2023, le règlement sur l'écoconception des produits durables (Ecodesign for Sustainable Products Regulation, ESPR) a été publié fin juin 2024. Ce règlement, qui sert de cadre général, devra être décliné pour chaque catégorie de produits. Cela concerne en particulier le passeport numérique de produit (Digital Product Passport, DPP), mais aussi la suppression progressive de la destruction des invendus de produits de consommation. Detic a activement participé aux discussions au sein de nos organisations européennes. Ce nouveau cadre renforce l'importance de la collaboration instaurée il y a plusieurs années avec Goods to Give.

Detic analyse la Green Claims Directive (GCD)

2024 a vu l'Union Européenne sortir son projet de GCD dont l'objectif est de fixer des dispositions quant à l'objectivation des allégations environnementales, leur vérification et leur communication dans le but de lutter contre le Green Washing. Detic a analysé cette Directive et suivi son évolution de très près. Elle risque de modifier profondément le paysage des produits qui revendiquent un impact environnemental faible ou qui allèguent des propriétés « vertes » et d'impacter fortement les membres de Detic. La proximité de Detic avec la sphère Ecolabel permet également d'anticiper une évolution en puissance de ce label hors du cadre de la GCD. Un nouveau paysage que Detic s'efforce de comprendre et de décoder au bénéfice de ses membres.



ADHESIVES & SEALANTS

PUR PU Cans Recycling

Tout au long de l'année 2024, le projet pilote de collecte et recyclage des aérosols PU utilisés, orchestré par Valipac avec le soutien de Soudal et Wienerberger, n'a fait que croître et embellir. Quelques ajustements ont été nécessaires pour communiquer plus clairement aux participants professionnels et pour parfaire le traitement des boîtiers PU collectés. Tant et si bien que l'année 2025 s'est ouverte avec la question de savoir s'il n'était pas temps de passer à la vitesse supérieure.

Faciliter l'utilisation de bouteilles de bière standards

Début 2024, dans une dernière tentative de dialogue avec la Ministre fédérale sortante en charge de l'environnement, Detic a convaincu ses partenaires, Belgian Brewers et Febelgra, de refondre la déclaration d'intention pour se donner un maximum d'opportunités de trouver des solutions dans la problématique des bouteilles exclues de la réutilisation à cause des traces laissées par d'anciennes étiquettes. Le fait que Detic représente et les entreprises fournisseuses de colles et les fournisseurs de solution de nettoyage industriel n'est bien sûr pas étranger à ce résultat. Malheureusement, l'autorité n'a pas souhaité conclure d'accord avant les élections de juin. Cela reste une bonne idée qui pourra toujours être ... recyclée !





ADHESIVES & SEALANTS

Une plateforme de formation essentielles

En 2023, la restriction REACH sur les isocyanates a introduit une obligation de formation pour les professionnels exposés. Detic a soutenu cette mise en œuvre en diffusant l'information et en promouvant la plateforme multilingue d'ISOPA/ALIPA, qui propose des formations adaptées aux niveaux d'exposition. Initialement prévue gratuite jusqu'en 2024 pour les clients des membres de la FEICA, le Board technique – avec la participation active de Detic – a décidé de poursuivre le financement des « vouchers » afin de garantir la conformité réglementaire.

« L'association a contribué aux discussions nationales afin de veiller à ce que les exigences techniques soient compatibles avec la réalité industrielle. »

Monitoring du End-of-life vehicle regulation

L'année 2024 a vu s'intensifier les travaux autour de la révision du règlement européen sur les véhicules hors d'usage (End-of-Life Vehicles Regulation). Cette révision, inscrite dans la dynamique de l'économie circulaire, vise à renforcer la collecte, le recyclage et la réutilisation des matériaux issus des véhicules en fin de vie, y compris les composants et substances présents dans les produits de consommation embarqués. Detic a suivi ce dossier avec attention, en lien avec la FEICA. L'association a contribué aux discussions nationales afin de veiller à ce que les exigences techniques soient compatibles avec la réalité industrielle, tout en soutenant les objectifs environnementaux du texte.



AEROSOLS

Quel avenir pour l'aérosol ?

Deux aspects fondamentaux pour la pérennité de la technologie aérosol ont été à l'affiche de l'année 2024. D'une part, les gaz propulseurs et, d'autre part, l'emballage lui-même.

Du côté des gaz propulseurs, la révision du règlement relatif aux gaz à effet de serre fluorés a été publiée au mois de février et la recherche de clarification quant à son impact concret a duré encore de nombreux mois. En parallèle, la révision de la classification du protoxyde d'azote dans le cadre du règlement CLP a relancé les débats quant à son usage alimentaire (crème fraîche).

En tant qu'emballage à usage unique, il est important que les boîtiers aérosol vidés sont bien collectés et triés. Mais peut-on imaginer des produits sous pression, similaires aux générateurs d'aérosols, qui soient rechargeables ? Répondre à cette question est la mission que Detic souhaitait donner à l'industrie. Le sujet a donc été mis sur la to-do-list de la FEA pour 2025.

Le partenariat entre la FEA et l'ADF se poursuit

Depuis 2023, l'Aerosol Dispensing Forum (ADF) organisé pendant la Paris Packaging Week bénéficie du soutien de notre association européenne des aérosols, la FEA. En 2024, cet événement a pu à nouveau compter sur la contribution de la FEA au programme de conférences. Detic était bien sûr présente. Outre les intéressantes présentations, l'ADF est également une occasion idéale de contact avec les experts du secteur des aérosols.

« Répondre à cette question est la mission que Detic souhaitait donner à l'industrie. »

L'engagement de Detic envers la FEA

La FEA traverse une période difficile depuis l'annonce du départ de l'association britannique, une décision que Detic regrette. Ce retrait aura un impact financier, mais aussi en termes de compétence humaine, la contribution de nos collègues britanniques étant précieuse. Après consultation, les membres de Detic ont réaffirmé l'importance de la FEA, qui réunit les acteurs du secteur des aérosols et bénéficie d'un solide réseau européen. En 2024, la FEA a promu l'événement ADF et organisé un forum en septembre. Detic reste activement engagé dans les discussions stratégiques et au sein du groupe Communication.





BIOCIDES

Modification de la législation belge sur les biocides

La législation belge sur les biocides, modifiée et publiée au Moniteur belge en août 2024, concerne principalement l'étiquetage et la publicité. Grâce à l'action de Detic, les mentions obligatoires à l'avant de l'étiquette se limitent au nom commercial et au numéro d'autorisation. La publicité des biocides destinés au grand public avec un score de danger ≥ 4 est désormais interdite. Bien que cette restriction soit loin d'être idéale, Detic a réussi à en limiter l'impact. La proposition initiale visait une interdiction dès un score de 0, ce qui aurait été catastrophique.

Nouvelles rétributions pour les biocides

De nouvelles rétributions pour les biocides ont été publiées au Moniteur belge en avril 2024. Elles ont été revues à la hausse pour tenir compte de l'inflation et mieux refléter la charge de travail liée à la législation européenne. De plus, des rétributions ont été ajoutées pour couvrir certaines tâches et procédures jusqu'ici non prévues. Detic, membre du Fonds budgétaire des matières premières et des produits, a donné son accord après consultation de ses membres.

Plan fédéral de réduction des biocides

Detic siège au Conseil du Plan fédéral de réduction des biocides et participe aux réunions annuelles. Le plan de réduction repose sur six piliers : connaissance du marché, exposition et effets, information et sensibilisation, utilisations spécifiques, observation du marché et évaluation. Depuis 2023, Detic suit l'évolution de la situation et tient ses membres informés.

Prolongations des dossiers belges

Avec le report du programme d'évaluation, tous les dossiers biocides belges doivent être prolongés ou renouvelés. Les autorités ont fixé des délais volontaires, globalement respectés, permettant à de nombreux dossiers d'obtenir une autorisation temporaire. Toutefois, certains dossiers de membres Detic, introduits à temps, n'ont pas été prolongés. Detic a donc demandé qu'ils bénéficient également d'une autorisation temporaire. Le traitement des prolongations a retardé l'enregistrement des nouveaux dossiers, mais les autorités, alertées par Detic, s'efforcent de résorber ce retard.



Premier audit de la déclaration annuelle

Les autorités compétentes ont réalisé pour la première fois un audit de la déclaration annuelle. Les premiers résultats ne semblent pas très bons, car plus de la moitié des entreprises contrôlées n'étaient pas tout à fait en ordre. Detic s'oppose à cette conclusion, car la procédure n'est pas transparente et les autorités elles-mêmes n'étaient pas présentes lors de l'audit. Detic a transmis ses remarques aux autorités, qui les ont écoutées. Des améliorations sont proposées et seront prises en compte pour un audit futur.



BIOCIDES

Développement d'icônes pour les biocides

Les autorités belges souhaitent améliorer la communication sur l'utilisation des biocides. Detic les a convaincues de privilégier l'étiquette plutôt qu'une modification de l'emballage. Dans ce cadre, elles envisagent de développer des icônes inspirées des « safe use icons » de l'A.I.S.E., portant sur le temps de contact, la dilution, l'état de propreté préalable et le nettoyage après désinfection. Detic a contacté l'A.I.S.E. pour défendre une approche européenne, estimant peu pertinent de créer des icônes spécifiques au seul marché belge. Si l'A.I.S.E. donne son accord, ce projet marquerait une première initiative de cocréation entre l'industrie et les autorités.



L'utilisation de l'éthanol sous le feu des critiques

L'éthanol a été identifié comme substance active biocide pour les désinfectants. Cette substance est également largement utilisée dans divers secteurs et produits. L'éthanol a déjà été identifié comme cancérigène et toxique pour la reproduction de catégorie 1. Cette classification très sévère aurait des conséquences majeures, non seulement pour les biocides, mais aussi pour d'autres produits, car elle pourrait influencer la classification harmonisée de l'éthanol dans le cadre du CLP. Detic demande aux autorités belges de reporter les procédures biocides jusqu'à la fin des procédures CLP, et plaide pour que l'on tienne compte de l'usage réel des biocides plutôt que de la consommation humaine d'éthanol.



COSMETICS & PERSONAL CARE

L'ascension de COSMILE Europe

Detic s'investit activement dans la promotion et le développement de la base de données COSMILE Europe et de l'application associée. Deux grandes campagnes de publicité payante ont été lancées sur les réseaux sociaux (LinkedIn et Facebook), ciblant des publics spécifiques. Detic contribue également aux traductions et à la mise à jour continue de l'application. À la fin de l'année, un widget a été acquis pour être intégré sur les sites de Detic au premier semestre 2025. La campagne de contacts directs avec le secteur médical et les associations d'utilisateurs professionnels a été reportée faute de ressources. Toutefois, la pénétration de COSMILE Europe en Belgique reste significative. Detic collabore étroitement sur ce projet avec la NCV (Pays-Bas) et la Febea (France). Il est crucial de maintenir une cohérence dans le message et l'approche entre ces pays voisins qui partagent nos langues nationales.



Information internationale

En tant que membre du Global Cosmetics Cluster (GCC), Detic offre à ses membres des outils pour s'ouvrir à l'international. L'extranet de Detic héberge une page dédiée où sont accessibles les études de marché et les webinaires réalisés par le GCC, notamment sur les marchés asiatiques, italien et canadien. De plus, grâce au Global Cosmetics Cluster Europe, Detic bénéficie d'un portail mondial permettant de diffuser les demandes de partenariat et les requêtes des membres à l'international via la plateforme B2B Businessplace, en collaboration avec les 17 clusters membres en Europe, aux États-Unis, au Canada, en Amérique du Sud et en Asie.

Urban Waste Water Treatment Directive

Tout au long de l'année 2024, l'industrie a espéré un retour au bon sens concernant cette directive, pour laquelle un compromis avait été trouvé début janvier. Bien que l'intention de réduire les émissions de micropolluants des centres de traitement des eaux résiduaires urbaines soit louable, l'application du concept de responsabilité élargie des producteurs n'est pas correcte. Seuls deux secteurs (cosmétiques et pharmaceutiques) sont désignés comme « pollueurs » sur la base d'une étude peu rigoureuse et doivent couvrir au moins 80 % des coûts d'installation d'un quatrième niveau de traitement. Ainsi, 2024 a été marquée par deux actions parallèles : tenter de faire modifier cette injustice avant la publication du texte et se préparer à la mise en œuvre de la directive, finalement publiée fin décembre.



COSMETICS & PERSONAL CARE



Mise à jour du code de publicité pour les cosmétiques

Le code de la publicité et de la communication commerciale pour les produits cosmétiques de Detic a été révisé fin 2023 et début 2024. Les paragraphes relatifs aux allégations « naturel » et « biologique » ont notamment été réécrits et clarifiés. Le Centre de communication doit encore approuver le code, qui sera ensuite publié sur le site web du Jury d'Éthique publicitaire (JEP).

Detic reste en contact avec le service d'inspection

Grâce à ses bons contacts avec les autorités, Detic a pu inviter le coordinateur du service d'inspection à venir présenter les contrôles effectués sur les produits cosmétiques en Belgique. Cette réunion très réussie a attiré de nombreux membres. Le coordinateur du service d'inspection a présenté les résultats des contrôles effectués en 2023. Les résultats des campagnes de contrôle ciblées ont également été présentés.

Multilinguisme de l'étiquette

En 2024, le débat sur la langue à utiliser sur les étiquettes des produits cosmétiques a été relancé. La confusion provient des mesures plus strictes imposées au secteur alimentaire concernant cette question. Les membres de Detic ont été contactés à plusieurs reprises à ce sujet. Dans une communication, Detic clarifie la législation applicable et explique pourquoi cette modification des règles sur la langue des étiquettes n'affecte pas la situation pour les produits cosmétiques. Il est essentiel de fournir des informations correctes aux consommateurs, tout en veillant à la lisibilité. C'est pourquoi Detic défend une approche pragmatique.

Evaluation de la protection solaire

Fin 2024, une nouvelle méthode internationale in vitro pour calculer le facteur de protection solaire (FPS) a été publiée. Appelée la méthode de la double plaque, elle a été développée par le secteur cosmétique comme alternative à la méthode in vivo. Après vingt ans de travail, cette méthode est désormais reconnue comme une norme internationale. Detic, membre du Bureau belge de Normalisation, a soutenu et approuvé cette norme tout au long du processus, contribuant ainsi à l'adoption de la position belge au niveau international, ce qui a permis l'approbation et la publication de cette nouvelle méthode in vitro.



DETERGENTS & HOMECARE

Digital Product Passport

Le développement d'un passeport digital produit (DPP) faisant partie de la proposition de révision du Règlement Détergents de la Commission européenne, le secteur s'est immédiatement intéressé à ce nouvel outil d'échange d'informations. Avec la publication de l'ESPR fin juin 2024 et le début des travaux de normalisation, l'industrie européenne n'a eu d'autre choix que d'intensifier ses efforts sur ce sujet.

Au niveau belge, Detic a profité de l'événement organisé par GS1 pour rappeler que le contenu d'un DPP doit être adapté au type de produit. Le témoignage d'autres secteurs allait dans le même sens.

Révision de la législation sur les détergents

En 2024, le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne ont exprimé leur avis sur la révision de cette législation. La position du Conseil a été discutée et approuvée sous la présidence belge au premier semestre. En collaboration avec l'AISE, Detic a entretenu des échanges réguliers avec les autorités belges durant cette période. Un webinaire sur les nettoyeurs microbiens a été organisé pour les États membres, qui avaient de nombreuses questions. Deux membres de Detic, Probiotic Group et Unilever, y ont participé comme intervenants. Detic a également contribué à l'organisation de la visite de Realco. Après cette présidence, Detic a maintenu ses contacts avec les autorités belges, qui restent modérées tout en soutenant leurs homologues hongrois, désormais en charge du Conseil.

Visite chez Realco sous la présidence belge

Dans le cadre de la révision de la législation sur les détergents, l'AISE, en collaboration avec Detic et Realco, a organisé une visite de l'entreprise Realco le 17 mai, facilitée par la présidence belge. L'objectif de cette visite était de permettre aux États membres et aux représentations permanentes de découvrir une petite entreprise du secteur des détergents et de mettre en lumière les impacts réels des propositions législatives. Ce fut aussi l'occasion d'évoquer des priorités de l'industrie, telles que le passeport numérique des produits, la teneur en phosphore et la biodégradabilité. Les autorités présentes ont montré un vif intérêt et posé de nombreuses questions. Detic tient à remercier son membre Realco pour son accueil exceptionnel.





DETERGENTS & HOMECARE



Congrès Détergence, réglementations et environnement

« Detic participe à l'élaboration du Congrès Détergence, réglementations et environnement en tant que partenaire scientifique. »

Detic participe à l'élaboration du Congrès Détergence, réglementations et environnement en tant que partenaire scientifique aux côtés de FHER (France). L'objectif est de proposer aux professionnels et aux entreprises un Congrès de très haute qualité pour traiter toute l'actualité du secteur et de sujets scientifiques (biodégradabilité, microorganisme, ...). Le Congrès version 2024 fut un succès avec une participation en hausse d'entreprises belges. La version 2024 a vu l'intervention de Frédéric Warzée sur le développement de la Green Claims Directives et de Olivier Van Volden dans le contexte des défis de circularité en termes de packaging. L'édition 2025 a fait l'objet de plusieurs consultations du Comité scientifique, ouvert aux membres de Detic qui le souhaitent.

LES MEMBRES DE DÉTIC

A & L JEUBIS ^{N.V.}
 ACTION PIN
 AEROTRIM
 ALPHEIOS BELGIUM ^{S.A.}
 ALTACHEM ^{N.V.}
 ARAUCHEMIA ^{B.V.}
 AURIGA INTERNATIONAL ^{S.A.}
 BAYER ^{S.A./N.V.}
 BEIERSDORF ^{S.A./N.V.}
 BELFICOS ^{B.V.}
 BOLTON BELGIUM ^{N.V.}
 BOSTIK BENELUX ^{B.V.}
 BUBBLES AT HOME FRECAT ^{B.V.}
 CARIN HAIRCOSMETICS ^{N.V.}
 CASTELEIN SEALANTS ^{N.V.}
 CHANEL ^{S.P.R.L.}
 CHEMBO BEVIL ^{S.A.}
 CHEMICAL PRODUCTS ^{R.}
 BORGHGRAEF ^{S.A.}
 CHRISTEYNS ^{N.V.}
 CHRISTEYNS PROFESSIONAL
 HYGIENE ^{B.V.}
 CID LINES ^{N.V.}
 CLARINS Belgique ^{S.A.}
 CODIBEL –
 LE CONDITIONNEMENT BELGE ^{S.A.}
 COLGATE-PALMOLIVE BELGIUM ^{S.A.}
 COMANSO ^{S.A.}
 COOPER CONSUMER HEALTH BE ^{N.V.}
 CRC INDUSTRIES EUROPE ^{N.V.}
 DELAVAL ^{N.V.}
 DIVERSEY BELGIUM ^{B.V.B.A.}
 DL CHEMICALS ^{N.V.}
 DOW SILICONES BELGIUM ^{SRL}
 ECOLAB ^{S.P.R.L.}
 ECOVER BELGIUM ^{N.V.}
 ELIOS COSMETICS
 ENTACO ^{N.V.}
 ENTECO ^{N.V.}
 EOC BELGIUM ^{N.V.}
 EOC-SURFACTANTS ^{N.V.}
 ERES-SAPOLI ^{N.V.}

ESTEE LAUDER COSMETICS ^{N.V.}
 EVERCARE
 FACOPAR ^{S.A.} (CODIBEL)
 FENZI BELGIUM ^{N.V./S.A.}
 FOREVER PRODUCTS ^{S.A.}
 FRIESLANDCAMPINA BELGIUM ^{N.V.}
 GLORIEUX ^{S.A.}
 GLUECOM ^{N.V.}
 GUERLAIN BENELUX ^{S.A.}
 H.B. FULLER BELGIE ^{B.V.}
 HENKEL BELGIUM ^{S.A./N.V.}
 HERMACON ^{B.V.B.A.}
 HUCKERT'S INTERNATIONAL ^{S.P.R.L.}
 IKO
 INEOS BELGIUM ^{N.V.}
 INEOS INOVYN
 INNOVENTIS-PHARMA
 JFA LAVERVERT ^{S.R.L.}
 JOVILUX ^{B.V.}
 KAO BELGIUM ^{N.V.}
 KEMETYL ^{S.A./N.V.}
 KENVUE JOHNSON & JOHNSON
 CONSUMER ^{N.V.}
 KERSIA BELGIUM ^{S.A.}
 KLK TENSACHEM ^{S.A.}
 KREALIKOS ^{S.P.R.L.}
 L.C.I. ^{S.A./R.L.} – FLOWEY PRODUCTS
 LABORATOIRES EXPANSCIENCE
 BELGIUM ^{N.V.}
 LAMBIOTTE & CIE ^{S.A.}
 L'OREAL BELGILUX ^{S.A.}
 LUBRIGROUP ^{S.A.}
 M. MOUREAU ^{S.A.}
 MAPEI BENELUX ^{S.A.}
 MAX CORPORATION ^{B.V.B.A.}
 MC BRIDE ^{S.A.}
 MONDO SPECHIM ^{S.A.}
 MYLENE ^{N.V.}
 NAOS BENELUX ^{S.R.L.}
 NB CARE
 NEXUS COSMETICS
 NOVATECH INTERNATIONAL ^{N.V.}

NSE PRODUCTS EUROPE ^{B.V.B.A.}
 NUXE BELGIUM ^{S.A.}
 OLEON ^{N.V.}
 ORIFLAME
 PANNOC
 PARFUMS CHRISTIAN DIOR ^{S.A.B.}
 PCS INNOTECH INTERNATIONAL ^{N.V.}
 PIERRE FABRE BENELUX ^{S.A.}
 POLLET ^{S.A.}
 PRANAROM INTERNATIONAL ^{S.A.}
 PROBIOTIC GROUP LUXEMBOURG ^{S.A.}
 PROCTER & GAMBLE DCE ^{B.V.}
 PROFESSIONAILS ^{N.V.}
 PUIG BELUX ^{S.A.}
 RB HYGIENE HOME BELGIUM ^{S.A./N.V.}
 REALCO ^{S.A.}
 RECKITT BENCKISER (BELGIUM) ^{S.A./N.V.}
 RECTAVIT ^{N.V.}
 REGNIERS - ATELIER JEAN
 RIEM GROUP ^{S.R.L.}
 S.C. JOHNSON BENELUX ^{B.V.}
 SADAPS BARDAHL ADDITIVES &
 LUBRICANTS ^{S.A.}
 SIKI BELGIUM ^{N.V.}
 SUNDØ ^{B.V.}
 SOPURA ^{S.A.}
 SOUDAL ^{N.V.}
 SXWELL BELGIUM ^{B.V.}
 TENSIO ^{B.V.B.A.}
 UNCOVER SKINCARE ^{B.V.}
 UNILEVER ^{S.A./N.V.}
 UNIVAR SOLUTIONS BELGIUM ^{N.V.}
 VANDEPUTTE SAVONNERIE –
 ZEEPFABRIEK ^{S.A.}
 VOLCKE AEROSOL BELGIUM ^{N.V.}
 WELLA BELGIUM ^{B.V.}
 WERNER & MERTZ BENELUX
 CONSUMER ^{S.A.}
 WERNER & MERTZ BENELUX ^{S.A.}
 WYNN'S BELGIUM ^{B.V.B.A.}
 YUN ^{N.V.}

MEMBRE ASSOCIÉ

ARCHE CONSULTING
 BIORIUS
 CEHTRA CONSULTING

L'ÉQUIPE DE DETIC



PATRICIA DE BUEGER
Assistant
✉ pdebueger@detic.be



YU-TING CHEN
Advisor Technical & Regulatory
✉ ytchen@detic.be



SOHELY SIKDAR
Scientific Advisor
Technical & Regulatory
✉ ssikdar@detic.be



MARCELLA PAVONE
Scientific Advisor
✉ mpavone@detic.be



ELINE DESMEDT
Spokesperson (Dutch)
Scientific Communication Officer
✉ edesmedt@detic.be



FRANÇOISE VAN TIGGELEN
Secretary-general
Head of Technical & Regulatory
✉ fvantiggelen@detic.be



FRÉDÉRIC WARZÉE
Key spokesperson (French)
Head of Communications &
Corporate Social Responsibility
✉ fwarzee@detic.be



JEAN-MARIE POPPE
President
Altachem N.V.

LES MEMBRES DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION

Jean-Marie Poppe | **Altachem** N.V.
Jef Wittouck | **Christeys** N.V.
Joachim Cantraine | **CRC Industries Europe** N.V.
Yves Clemens | **Diversey Belgium** B.V.B.A.
Dirk Hoorne | **EOC Belgium** N.V.
Nico Delft | **Eres-Sapoli** N.V.
Andrea De Gioia | **Estée Lauder Cosmetics** N.V.
Pauline Desmarais | **Henkel Belgium** S.A./N.V.
Axel Van Ranst | **Kemetyl** S.A./N.V.
Hilde Weckx | **Laboratoires Expanscience Belgium** N.V.
Caroline Vanduffel | **L'Oréal Belgilux** S.A.
Els Remaut | **McBride** S.A.
Coralie Boulez | **Mondo Specchim** S.A.
Filip Meersman | **Mylène** N.V.
Gunther Dreezen | **Novatech International** N.V.
Jean-Nicolas D'hondt | **Pollet** S.A.
Vincent Vandepitte | **Procter & Gamble Dce** B.V.B.A./S.P.R.L.
Mathieu Bariou |
Reckitt Benckiser Hygiene Home Belgium S.A./N.V.
Sébastien Fastrez | **Realco** S.A.
Nicolas Manise | **Riem Group** S.P.R.L.
Paul Magera | **Sika Belgium** N.V.
Wim Verhoeven | **Soudal** N.V.
Griet Demasure | **Unilever** S.A./N.V.
Maxime Vandeputte | **Vandeputte Savonnerie-Zeepfabriek** S.A.